

## ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ NORD PAS-DE-CALAIS - Bulletin n°117 Prisonniers – Décembre 2017

AFPS 59-62 MRES (Maison Régionale de l'Environnement et de la Solidarité)

23, rue Gosselet - 59000 - LILLE Site : [www.nord-palestine.org](http://www.nord-palestine.org) Bulletin : [contact@nord-palestine.org](mailto:contact@nord-palestine.org)

### Edito : **Ne pas attendre pour agir**

« **Ne pas attendre pour agir** » : ces quelques mots indiquent la nécessité de la mobilisation dans le soutien au peuple palestinien, Cette injonction d'adresse bien sûr aux gouvernements qui ont la capacité de faire valoir les droits nationaux du peuple palestinien, **mais elle s'adresse aussi, et d'abord, aux peuples.**

Les tentatives d'effacer les droits nationaux du peuple palestinien, sur sa terre, ne manquent pas, Les USA , actuellement avec leurs alliés saoudiens, multiplient les tentatives d'effacer ces droits inscrits dans les résolutions de l'ONU La réalité c'est toujours plus de crimes israéliens, d'arrestations de Palestiniens dont des enfants, de confiscations de terres ou de destructions de maisons, **Le gouvernement Netanyahu peut poursuivre sa conquête illégitime sans rencontrer beaucoup d'obstacles du côté des gouvernements, sauf que, aux côtés du peuple palestinien, se trouvent, sur place, « les internationaux », qui aident à résister à Belin, Hebron ou Naplouse,,,,Et surtout une solidarité de masse s'est construite, dont l'AFPS en France, est une composante majeure, et pour ce qui est de notre Région, l'AFPS Nord-Pas de Calais.**

**Comme le déclare Elsa Lefort : « le gouvernement israélien a peur de l'avocat Salah Hamouri » Ce n'est pas en effet un apartheid israélien qui triomphe en Palestine, pas plus qu'au Moyen Orient ou dans l'ensemble du Monde**

Il ne faut certes surtout pas ignorer l'ampleur des complicités internationales qui permettent à Israël de maintenir sa domination, jusqu'au maintien d'un blocus illégal et criminel à Gaza.

**Nous continuons, par exemple, à ce sujet, de mettre en évidence les multiples liens qui permettent la tenue en Israël de manœuvres aériennes inégalées, qui montrent le caractère belliciste de cet Etat, avec la collaboration de l'Union européenne, et de la France.**

Mais outre la résistance permanente, avec ses multiples composantes, dans une unité nationale en construction, **l'appel de 2005 au Boycott/Désinvestissement/Sanctions contre Israël de la société civile palestinienne, donne de l'élan à la résistance en Palestine même, tandis que dans le monde il rallie, sous des formes multiples la solidarité des différents peuples L'offensive est du côté de la solidarité avec le peuple palestinien.**

Pour sa part l'AFPS Nord-Pas de Calais, partie prenante de cet appel depuis plus de 10 ans dans la région, s'efforce de le populariser de façon unitaire, **et par exemple, actuellement, l'action concernant les banques françaises complices de la colonisation israélienne.**

**Hier nous avons contribué à ce que Dexia banques se retire de colonies militaires israéliennes, Demain nous contraindrons AXA, BNP Paribas, La Société Générale, Le groupe banque populaire ou le Crédit agricole à renoncer à leur tour**

Jean-François Larosière

Nous publions ici un article que l'hebdomadaire militant, "Liberté hebdo", avait sollicité auprès de l'AFPS Nord-Pas de Calais, à propos de son numéro spécial 1296, du 3 au 9 novembre 2017, "faisons la paix".

C'est volontiers que nous avons répondu, d'autant plus qu'en septembre, à Lille comme à Calais, l'AFPS Nord-Pas de Calais était partie prenante de la journée internationale de la paix. La bataille pour un embargo militaire, contre Israël, est une composante du combat pacifiste qui doit mettre en cause Israël puissance militaire nucléaire, construite avec l'aide de la France.

JFL

Si vous saviez!

3

## Vers un embargo militaire d'Israël



A Lille, en 2007, déjà, pour « le respect du droit international ».

L'Association France Palestine Solidarité (AFPS) Nord-Pas de Calais s'est engagée dans les journées internationales de la paix du 20 septembre à Lille, et du 23 septembre à Calais, prenant part ainsi au mouvement pacifiste unitaire qui a marqué notre région, comme la France et le monde.

Un monde de solidarité, de justice, de liberté, d'égalité, de fraternité, et de paix, est une aspiration commune des peuples, possible en 2017. Elle est incompatible avec l'apartheid qu'Israël persiste à imposer au peuple palestinien dans son ensemble<sup>(1)</sup> que ce soit, par exemple, avec le blocus criminel qui persiste à Gaza après les massacres de 2009 ou de

2014, avec l'accélération de la colonisation illégale de la Cisjordanie, l'accaparement de Jérusalem, le refus du retour des réfugiés, ou l'emprisonnement de milliers de personnes, dont des centaines d'enfants, jusqu'à l'incarcération arbitraire de Salah Hamouri (*Liberté Hebdo* du 8 septembre).

La paix, comme ne cessent de le répéter les responsables palestiniens, passe nécessairement par la justice, et par l'application des droits nationaux du peuple palestinien. Israël, puissance nucléaire, construite avec la complicité des gouvernements français, à partir de 1948, sous la IV<sup>e</sup> République, doit prendre part au désarmement nucléaire.

Il existe bien actuellement une collaboration militaire entre la France et Israël. Le travail parlementaire de l'ancien député communiste Jean-Jacques Candelier, élu du Nord, a contribué à la faire connaître et contraindre, sous François Hollande, le ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian à s'expliquer. Il reconnaît ainsi l'existence de manœuvres aériennes communes, en Corse, il y a un an,

comme des manœuvres navales en Méditerranée, effectuées il y a un mois. Et surtout, il reconnaît, en commission de défense à l'Assemblée nationale en début d'année, la montée en puissance de la collaboration en matière de renseignement. Avec tout le caractère inacceptable que cela comporte, en matière de collaboration dite sécuritaire, avec un Etat qui use de la répression sanglante contre les mobilisations pacifiques du peuple palestinien.

Cette étude de la collaboration militaire, entre la France (mais aussi l'Union européenne) et Israël, fait l'objet d'un travail de suivi et de mobilisation de la part de l'AFPS dans son ensemble comme du mouvement BDS (Boycott/Désinvestissement/Sanctions)<sup>(2)</sup>. C'est ainsi qu'est publié un cahier de Patrice Bouveret : « la coopération militaire et sécuritaire France-Israël »<sup>(3)</sup>. Patrice Bouveret est le représentant de l'ICAN en France (international Campaign for Abolish Nuclear Weapons). Cette campagne interna-

tionale pour l'abolition des armes nucléaires vient de recevoir le prix Nobel de la Paix.

Avec l'AFPS, Patrice Bouveret développe l'exigence, portée par le peuple palestinien, d'« un embargo militaire total d'Israël », et indique que « le Comité national palestinien du BDS, coalition la plus vaste de la société civile palestinienne, appelle à s'abstenir de toute coopération avec Israël dans la fabrication et le développement d'armes nucléaires et à se mobiliser pour un Moyen-Orient dénucléarisé ». Cela vaut y compris pour l'Union Européenne, et son accord d'association avec Israël, de 2002.

Jean-François LAROSIERE

(1) Voir à ce sujet le rapport de 2 juristes de l'ONU « les pratiques israéliennes à l'égard du peuple palestinien et la question de l'apartheid », publié en français par les soins de l'AFPS

(2) Rédigé par 172 associations et mouvements de la société civile palestinienne en 2005

(3) Cahier n° 28 disponible sur les stands de l'AFPS Nord-Pas de Calais (6 €)

# Salah Hamouri : l'impératif de sa libération

Par AFPS Nord-Pas de Calais

Lille le 20 octobre 2017

Cela fait près de deux mois que Salah Hamouri est arrêté par les autorités d'occupation israéliennes, qui l'ont placé en détention administrative. Il est emprisonné dans le Neguev.

Sa mère et sa sœur ont enfin pu le rencontrer dans sa prison. Il se porte bien. Par contre, il n'a reçu aucun des courriers qui lui ont été destinés. Ils sont bloqués. C'est une atteinte supplémentaire aux droits des prisonniers, dans un déni généralisé de leur existence par l'occupant, comme en témoignent les multiples exactions commises contre les enfants prisonniers.

Dans ce message, nous renouvelons les coordonnées qui permettent d'écrire à Salah, il faut continuer de le faire: c'est un moyen de pression sur les autorités israéliennes pour la libération de Salah.

La mobilisation nationale et régionale pour sa libération immédiate, manifestée dès la fin du mois d'août, prend actuellement, en liaison avec son comité national de soutien, la forme d'un mouvement qui se généralise du côté des élus, notamment du côté de ces élus de terrain que sont les élus municipaux.

Dans le Pas de Calais, les municipalités de Grenay et d'Avion affichent leur soutien public pour la libération de Salah Hamouri, dont témoigne le sénateur Dominique Watrin. Dans le Douaisis, vous trouvez ici ce qui s'engage, avec les élus municipaux, à l'initiative de Freddy Kaczmarek, maire d'Auby, ville qui avait reçu Salah après sa libération le 8 mai 2012.

Cette mobilisation pour la libération immédiate de Salah Hamouri est menée avec celle que mène l'association pour la libération de tous les prisonniers palestiniens et en liaison avec l'ensemble des activités de l'association, avec ses partenaires, dans un cadre unitaire.

BDS tient une place toute particulière en ce domaine, puisque le boycott répond à l'appel de la société civile palestinienne en 2005, dont nous nous voulons solidaires. L'AFPS Nord-Pas de Calais poursuit son engagement pour que les établissements financiers français prenant part à la colonisation israélienne, mettent fin à leurs pratiques coloniales. Ce qui a été possible pour Veolia et Orange hier, ou pour le groupe bancaire Dexia, doit devenir réalité pour le Crédit Agricole, la Banque Populaire, BNP-Paris, AXA, ou la Société Générale.

Le soutien de l'AFPS Nord-Pas de Calais est total à la réconciliation palestinienne : nous publions ici le communiqué de l'AFPS nationale. Il s'accompagne, dans la poursuite de ce qui est déjà engagé, d'un engagement pour la rupture du blocus de Gaza.

Non seulement les initiatives parlementaires ont été relancées mais aussi nous poursuivons le combat pour que la population de Gaza, par exemple, puisse bénéficier de l'approvisionnement en médicaments nécessaires à la population et menons avec Palmed France les interventions nécessaires à ce sujet.

# En finir avec le blocus de Gaza

Comme l'ensemble de l'Association France Palestine Solidarité, l'AFPS Nord-Pas de Calais poursuit l'objectif de rupture du blocus de Gaza, imposé au peuple palestinien, en toute illégalité, par les autorités israéliennes d'occupation, depuis plus de 10 ans

Au sortir du massacre de 2014, ce blocus se poursuit, ou s'aggrave même, avec la rupture de l'alimentation électrique, avec toutes ses conséquences,

Dans le cadre des mobilisations de l'AFPS Nord-Pas de Calais, visant à la rupture de ce blocus criminel, existe l'interpellation des dirigeants politiques français Plusieurs questions écrites des députés du Nord, Alain Bruneel et Fabien Roussel, avaient été posées en juillet dernier, et renouvelées en octobre Elles viennent de recevoir une réponse (voir site [www.nord-palestine.org](http://www.nord-palestine.org)) Nous publions ici la dernière, fournie par le Ministre Le Drian, à Fabien Roussel, et qui constitue la position de la France

Il ne peut pas être indifférent, au peuple palestinien, comme à ses soutiens, que la France indique être « extrêmement préoccupée par la dégradation de la situation à Gaza », et apporte sa contribution à des aides pour y faire face, et indique une orientation politique dans laquelle figure « la levée du blocus israélien » comme le salut positif à « la réconciliation inter-palestinienne »

Cependant un point central manque dans les réponses : la nécessité des sanctions contre l'État israélien et ses crimes multiples, lui ayant valu, aux lendemains de l'opération « plomb durci », en 2008/2009, lancée avec l'ordre de tuer de l'Union Européenne, une condamnation onusienne de crime contre l'Humanité

Pour sa part, l'AFPS Nord-Pas de Calais poursuit son combat unitaire pour la suspension de l'accord Union Européenne de 2002 et se prépare à un soutien de masse à la nouvelle flottille en formation pour la rupture du blocus de Gaza Nous continuerons de nous engager pour « la réhabilitation des infrastructures », y compris médicales

Jean-François Larosière

MINISTÈRE DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

*Le Ministre*

Monsieur le Député,

ç

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 06 11 2017

Par courrier du 11 juillet 2017, vous avez appelé mon attention sur la situation humanitaire à Gaza. La France est extrêmement préoccupée par la dégradation de la situation à Gaza et c'est pourquoi elle continue d'œuvrer pour améliorer les conditions de vie de la population gazaouie, à travers l'aide qu'elle apporte dans de nombreux domaines, et à travers l'action de l'Institut français de Gaza, seul centre étranger présent dans la bande. Il n'en demeure pas moins impératif de progresser vers une solution durable pour Gaza, qui repose notamment sur la levée du blocus israélien, la prise en compte des préoccupations sécuritaires d'Israël et la restauration d'un horizon politique.

A cet égard, nous encourageons les efforts déployés actuellement en faveur de la réconciliation inter-palestinienne et accueillons avec intérêt la conclusion de l'accord entre les délégations du Fatah et du Hamas le 12 octobre dernier au Caire, aboutissement d'un processus dans lequel les autorités égyptiennes ont joué un rôle de premier plan.

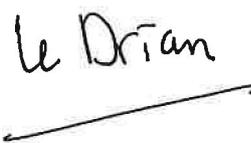
La réconciliation inter-palestinienne, que nous appelons de nos vœux de longue date, doit permettre à l'Autorité palestinienne d'exercer pleinement ses prérogatives dans la bande de Gaza. Indispensable pour recréer un horizon politique, cette réconciliation est également urgente pour améliorer les conditions de vie de la population gazaouie.

La France reste fondamentalement attachée à la création d'un Etat palestinien, viable et indépendant, vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël avec Jérusalem pour capitale des deux Etats. C'est pourquoi elle a relancé il y a plus d'un an la mobilisation internationale, qui a abouti à ce que 75 Etats et organisations internationales réaffirment solennellement à Paris, le 15 janvier dernier, leur attachement à la solution des deux Etats, mais aussi leur disponibilité à contribuer concrètement à la paix.

La France restera pleinement engagée sur ce dossier, convaincue que la stabilité de cette région fracturée et meurtrie par les conflits nécessite une résolution juste et durable de la question israélo-palestinienne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Le Drian*



Jean-Yves LE DRIAN

Monsieur Fabien ROUSSEL  
Député du Nord  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

## Rassemblement contre la réception de Netanyahou à Paris Samedi 9 décembre à Lille Par AFPS 59/62

**AFP :** "Une trentaine de personnes se sont rassemblées à Lille à la mi-journée à l'appel de l'association France Palestine Solidarité du Nord-Pas-de-Calais.

La reconnaissance de Jérusalem comme capitale israélienne "vise à mettre le feu aux poudres", a dénoncé Mireille Gabrelle, trésorière de l'association, regrettant la "position hypocrite" d'Emmanuel Macron qui "dénonce la décision de Trump et reçoit en même temps Netanyahu".

*Devant la MRES*



*Interview du maire de Qusra par la journaliste de l'AFP*

*Devant la Mairie de Lille*



# Rassemblement contre la décision du Président des USA de transfert de l'Ambassade américaine à Jérusalem

## Dimanche 10 décembre à Lille

organisé par AFPS 59/62 et Communauté palestinienne du Nord  
Par AFPS 59/62

Nous étions une trentaine hier à Lille et une centaine ce matin au plus fort de la mobilisation qui a duré une heure sous la pluie, le froid et les pieds dans la neige. Nous avons crié notre soutien au peuple palestinien et à sa résistance, rappelé que Jérusalem est palestinienne et le restera toujours, et que le criminel Netanyahu n'était pas le bienvenu en France.

Il y a eu une distribution de tracts et plusieurs prises de paroles, notamment de Mireille pour l'Association France Palestine Solidarité, du docteur Salem pour la Communauté Palestinienne du Nord et Naïm pour le Mouvement des Jeunes Communistes. Ont également été rappelées les mobilisations en cours pour la libération de Salah Hamouri et de tous les prisonniers palestiniens ainsi que le mouvement BDS dont la campagne «Stop aux liaisons dangereuses des banques et assurances françaises avec la colonisation israélienne».



**Palestine vivra  
et vaincra !  
Restons mobilisés  
!!!**





# Association France Palestine Solidarité

## 2017-2018 : Nos priorités

### 1. La reconnaissance de l'Etat de Palestine, premier pas d'une approche multilatérale fondée sur le droit

L'Etat de Palestine a été admis à l'ONU comme Etat non-membre en novembre 2012. Par leur vote en novembre et décembre 2014, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont invité le gouvernement français à reconnaître l'Etat de Palestine.

La reconnaissance de l'Etat de Palestine par la France n'est pas un passe-droit, c'est un droit. Ce n'est pas la fin d'un processus, c'est le point de départ à partir duquel la France, et tous les pays qui la suivront, réaffirmeront leur volonté d'une solution fondée sur le droit, et d'une approche multilatérale pour le faire respecter. Nous demandons au Président de la République de prononcer enfin la reconnaissance de l'Etat de Palestine par la France.

Cette reconnaissance doit s'accompagner d'une exigence d'égalité des droits entre les Palestiniens et les Israéliens : à l'opposé du système profondément morcelé et inégalitaire aujourd'hui mis en place par Israël, qui est un système d'apartheid au sens du droit international, la reconnaissance mutuelle et l'égalité des droits sont indispensables à une paix durable.

### 2. L'arrêt des relations économiques avec les colonies israéliennes, les territoires illégalement annexés, et le système militaire d'occupation

Respecter, faire respecter le droit international est une obligation des Etats, notamment de la France, membre du Conseil de sécurité de l'ONU et Haute Partie contractante des conventions de Genève. Et, pour les entreprises, s'abstenir de toute activité économique en relation avec les violations du droit international est une exigence éthique rappelée par l'ONU.

Les colonies israéliennes sont illégales au regard du droit international, cela a été rappelé par la résolution 2334 du Conseil de Sécurité de l'ONU de décembre 2016. L'annexion de Jérusalem Est par Israël est illégale et n'est reconnue par aucun Etat dans le monde.

Comme le demandent aussi de nombreuses ONG dont Amnesty International, nous demandons que la France et l'Europe arrêtent l'importation des produits des colonies. Plus largement, nous demandons que soit mis un terme à toute relation économique avec les colonies israéliennes, et avec toute entreprise ou organisme d'Etat impliqué dans l'occupation militaire de la Palestine.

### 3. Une démarche citoyenne face aux amalgames et aux ingérences communautaires

Oui, on a le droit de s'opposer à la politique de l'Etat d'Israël vis-à-vis du peuple palestinien, une politique qui viole les droits de l'Homme, le droit international et les résolutions de l'ONU. Cela n'a rien à voir avec l'antisémitisme, que nous combattons comme nous combattons toute forme de racisme.

Aux responsables politiques, élus, journalistes, à tous nos concitoyens, nous demandons de résister à toutes les menaces et tentatives d'intimidation, de rejeter tout amalgame et toute ingérence communautaire, de garantir et d'exercer le droit d'expression et d'action citoyenne en France contre l'injustice que subit le peuple palestinien.

Notre action est indépendante de toute communauté et fondée sur le droit : dans l'exigence de justice pour le peuple palestinien, dans le refus de toute dérive et de tout amalgame, elle a vocation à rassembler très largement toutes et tous nos concitoyennes et concitoyens.

#### 4. 4. La libération des prisonniers politiques palestiniens

Près de 7000 Palestiniens, dont 360 enfants, 60 femmes, une quinzaine de députés, sont actuellement détenus dans les prisons israéliennes, en violation du droit international. Près de 450 d'entre eux le sont sous le régime totalement arbitraire de la détention administrative. Ceux qui ont été jugés l'ont été par des tribunaux militaires d'occupation. Depuis 1967, 800.000 Palestiniens sont passés par la « case prison ».

Le sort de notre compatriote, l'avocat franco-palestinien Salah Hamouri, détenu arbitrairement sous le régime de la détention administrative, est emblématique de la situation vécue par tous les Palestiniens : nous demandons l'intervention de la France pour sa libération immédiate.

Nous demandons la libération de tous les prisonniers politiques palestiniens, dont le plus connu d'entre eux, Marwan Barghouti : c'est le premier pas indispensable vers la paix.

#### 5. 5. La levée du blocus de Gaza

Depuis 2007, les 2 millions d'habitants de Gaza sont soumis à un blocus implacable, une punition collective interdite par le droit international. Malgré leur courage, leur inventivité et leur dynamisme culturel, le blocus provoque misère, chômage de masse et désespoir. Les habitants subissent une pénurie sans précédent d'électricité, l'impossibilité d'aller se soigner à l'extérieur de Gaza, l'impossibilité de poursuivre leurs études à l'étranger. En dix ans, ils ont subi trois attaques meurtrières d'Israël, visant sans distinction les habitants et les infrastructures.

Les rapports de l'ONU nous alertent régulièrement : la dégradation de la situation économique, des infrastructures, et des ressources en eau, va rendre ce territoire inhabitable dès 2020.

Nous demandons la levée immédiate du blocus de Gaza, et en tout premier lieu la restauration de la liberté de circulation entre Gaza, la Cisjordanie et le reste du monde, le rétablissement d'un approvisionnement suffisant en électricité, la réhabilitation des infrastructures.

#### 6. 6. La suspension de l'Accord d'association entre l'Union européenne et Israël

Face à l'accélération de la colonisation, aux démolitions de maisons palestiniennes, au blocus de la Bande de Gaza, la France et l'Europe « déplorent », puis « condamnent » sans le moindre effet les exactions israéliennes et l'étranglement du peuple palestinien.

C'est une situation inacceptable par elle-même, et pour le danger qu'elle génère de voir *la loi du plus fort* affaiblir les institutions internationales mises en place, au lendemain de la 2ème guerre mondiale, pour assurer la paix.

Dans une telle situation, partout ailleurs, des sanctions sont décidées et appliquées. Israël ne doit pas faire exception. L'accord d'association entre l'Union européenne et Israël est placé, dans son article 2, sous le signe du respect des droits de l'Homme. Nous engageons la France et l'Europe à le faire savoir officiellement, et à suspendre effectivement cet accord tant qu'Israël ne se conforme pas au droit international.

#### 6. 7. Les réfugiés palestiniens

Le 15 mai 2018 marquera pour tous les Palestiniens le 70ème anniversaire de la Nakba, la catastrophe de l'expulsion de la majorité d'entre eux de la Palestine historique parallèlement à la création de l'Etat d'Israël.

Aujourd'hui, plus de 5 millions de réfugiés palestiniens vivent dans des situations inacceptables au Liban, en Syrie, en Jordanie et dans les camps de réfugiés de la Cisjordanie et de Gaza.

Le droit au retour des réfugiés palestiniens est inscrit dans la résolution 194 des Nations-Unies. La réalisation de ce droit ne doit pas être vue comme un problème à repousser indéfiniment, mais comme un élément de la solution. Aucune paix durable ne sera possible sans la résolution de la question des réfugiés palestiniens.

# BULLETIN D'ADHESION 2017

Les Palestiniens ont besoin de nous, l'AFPS à besoin de vous :  
**Adhérez !**

Nom : ..... Prénom .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Tél. domicile : I \_ I \_ I \_ I \_ I \_ I Tél. mobile : I \_ I \_ I \_ I \_ I \_ I

E-mail : ..... @ .....

Profession : ..... Année de naissance : .....

Depuis plusieurs années, l'AFPS a adopté un système de cotisation permettant à chaque adhérent de contribuer suivant ses moyens.

La grille ci-contre établit la contribution annuelle suivant le revenu mensuel. Il appartient à chacune et à chacun de déterminer librement et en toute responsabilité son niveau de cotisation sur cette base.

Avec la cotisation, le journal interne trimestriel de l'AFPS Palestine Solidarité (PalSol) vous est proposé pour un prix annuel de 5 €. Vous recevrez également, si vous nous avez indiqué votre adresse e-mail, la lettre électronique d'informations hebdomadaire de l'AFPS.

Tranche	Revenus mensuels	Cotisation annuelle	
		Avec Palsol	Sans Palsol
1	Moins de 500 € / mois	10 €	5 €
2	de 500 à 1000 € / mois	25 €	20 €
3	de 1000 à 1500 € / mois	40 €	35 €
4	de 1500 à 2000 € / mois	55 €	50 €
5	de 2000 à 2500 € / mois	70 €	65 €
6	de 2500 à 3000 € / mois	85 €	80 €
7	de 3000 à 3500 € / mois	100 €	95 €
8	Supérieurs à 3500 € / mois	120 €	115 €

Je cotise dans la tranche n°..... soit .....€

Avec la cotisation vous recevez le journal interne *Palestine Solidarité* (4n°/an soit 5€) et notre lettre électronique d'infos mensuelle.

@ N'oubliez pas d'indiquer votre adresse électronique @

Je soutien les activités de l'AFPS et verse la somme de ..... €.

J'adresse un don pour « SOS Palestine » d'un montant de ..... €

(Des frais de gestion de 7% seront prélevés par l'association sur ce don)

Je verse la somme totale de .....€

**Signature**

**Chèques à l'ordre de l'AFPS Nord Pas-de-Calais**

La réduction d'impôts est de 66% sauf pour les abonnements, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel

**Association France Palestine Solidarité Nord - Pas-de-Calais- MRES - 23, rue Gosselet -59000 Lille**